

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Capellogate: Komi Vivon et Dandhy Poaty ouvrent le bal des interpellations dans le tennis gabonais

**LES** entraîneurs ont été cueillis, lundi dernier, par des éléments de la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire à Libreville. Ils sont accusés d'abus et chantage sexuels sur mineurs, des faits qu'ils auraient commis depuis les années 2000.

G.R.M  
Libreville/Gabon

**J**EAN Komi Vivon et Dandhy Poaty, entraîneurs de renom dans le milieu du tennis, ont été arrêtés le 24 janvier dernier à Libreville, par des éléments de la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (DGCISM), appelée communément B2. C'est dans le cadre du scandale de pédophilie qui agite les milieux sportifs gabonais.

Un effet fâcheux, rappelons-le, mis au grand jour par un confrère français au terme d'une enquête de plus de deux ans. Dans une récente publication, il accusait les entraîneurs togolais Jean Komi Vivon et gabonais Dandhy Poaty d'abus et chantage sexuels sur mineurs, garçons comme filles, depuis les années 2000. Le dispositif d'enquête mis en place par la justice aurait ainsi permis de disposer d'indications suffisantes pour décider de leur arrestation, a-t-on appris de sources concordantes. Pendant "deux décennies de pédophilie dans le tennis gabonais", Jean Komi Vivon a géré le Club Saoti à Libreville. Auparavant, il était employé à l'ancien hôtel Intercontinental Okoumé Palace. Ce grand établissement



Jean Komi Vivon et Dandhy Poaty sont entre les mains des fins limiers du B2.

hôtelier de la capitale gabonaise comptait alors trois courts de tennis. C'est là-bas qu'une de ses victimes présumées, alors âgée de 14 ans aurait fait sa connaissance. Jean Komi Vivon était donc chargé d'encadrer ce tennisman en herbe. Il l'aurait fait plusieurs années durant, déclare le jeune homme dans le document publié par Romain Molina.

Persuadé que son entraîneur ne

cherchait que son épanouissement dans une discipline sportive qui le passionne, il n'avait jamais imaginé une attitude malveillante de sa part, tant le technicien togolais se montrait gentil avec lui. Voire "trop gentil", puisque le jeune homme va finalement s'apercevoir que son formateur cherchait plutôt à abuser de lui.

**ROUBLARDE.** Ce témoi-

gnage ainsi que ceux d'autres personnes victimes ou ayant échappé au prédateur sexuel présumé ont assurément guidé la décision des services judiciaires. Surtout que, comme pour Jean Komi Vivon, des jeunes gens et femmes assurent que le coach Dandhy Poaty faisait aussi miroiter la perspective d'un bel avenir dans le milieu de la petite balle jaune, en prenant part à des tour-

nois majeurs de tennis hors du Gabon. Il n'en était rien finalement. Les deux responsables auraient plutôt usé de roubardise pour assouvir leur basse besogne. L'enquête préliminaire ainsi diligentée devrait permettre aux agents de cerner tous les contours de cette affaire. Sans cependant négliger ou considérer fondamentalement les dires de certaines victimes présumées, qui affirment que "les deux entraîneurs finissaient toujours par transformer les relations professionnelles en intimité".

Passé d'abord par Club Wongsport et Village tennis club, le Gabonais était très présent au collège Charles Ntchorere où il avait la charge à la fois des garçons et des filles. Ceci pourrait expliquer son appétit démesuré pour ces dernières. "Un jour, il a tenté d'abuser de moi, mais j'ai crié si fort qu'il m'a laissée finalement. Je ne sais pas ce qu'il se serait passé si je n'avais pas réagi ainsi", témoigne une rescapée qui pense que "coach Dandhy entraînait les gamines pour mieux les approcher".

Tous ces faits auraient été souvent portés à la connaissance du comité exécutif de la Fédération gabonaise de tennis (Fégaten) dirigée à l'époque par Samuel Minko. Si ce dernier réfute ces affirmations, la justice indique qu'elle enquêtera aussi sur les présumés complices ou des personnes ayant eu connaissance de ces pratiques sans les dénoncer. C'est d'ailleurs prévu dans le droit pénal gabonais qui peut ainsi les poursuivre pour non-dénonciation d'un délit ou crime. Le scandale des abus sexuels dans le sport gabonais a déjà conduit à l'inculpation et à l'emprisonnement de trois encadreurs de football (Patrick Assoumou Eyi dit Capello, Triphel Mabicka alias coach Kolo et Franz Orphée Mikala Bika) et d'un instructeur de taekwondo (Martin Aveira dit Me Chaka). D'autres personnes pourraient bientôt les suivre.

### Contrepoint

## La détermination de la justice

G.R.M  
Libreville/Gabon

**L'**INDIGNATION suscitée par l'affaire de pédophilie dans le milieu sportif a conforté la détermination de la justice gabonaise à faire la lumière sur les faits mentionnés. Ceci explique, sans nul doute, la série d'arrestations des personnes soupçonnées ou accusées d'agressions et chantage sexuels sur des enfants (filles et garçons) de moins de 18 ans, qui ont lieu

depuis deux mois.

Jusqu'ici, il s'agit d'encadreurs sportifs. Mais, au regard des forts signaux perceptibles par les services judiciaires, les interpellations pourraient toucher d'autres responsables, toujours dans le même milieu. Car, comme l'a récemment rappelé le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, André Patrick Ronponat, "la justice, dans un État, est un ensemble d'institutions qui imposent le règne de la loi.

En somme, elle fait respecter les règles de vie en société. Elle sanctionne les actes et comportements interdits par la loi, mais pas seulement. Elle protège les personnes vulnérables comme les enfants".

Et dans le cas de la présente affaire, il s'agirait de personnes abusées, alors qu'elles étaient encore mineures. Certaines, adultes devenues, semblent avoir choisi de perpétuer cette pratique ignoble. Qu'il s'agisse d'un vice, d'une addiction ou

d'une pratique à but fétichiste, les auteurs, pour le moment, doivent désormais garder à l'esprit que la justice est à leurs trousses. D'autant que la loi pénale gabonaise punit les abus sexuels, qui sont désignés comme l'atteinte physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal ainsi que la menace d'une telle atteinte. Il en est de même de la pédophilie qui est l'attraction sexuelle d'adultes pour les enfants, filles ou garçons.